# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



134000COMP.B AAROTEC RAPID HS 134B

Version 1.0 Mise à jour 9 oct. 2020 Date d'édition 9 oct. 2020

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

134000COMP.B AAROTEC RAPID HS 134B

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Aarolac AG

Suhrenmattengässli 5036 Oberentfelden

Schweiz

#### Service responsable de l'information

E-mail (personne compétente) info@aarolac.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse: +41 44 251 51 51 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3; H226 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373

STOT SE 3 Irritation des voix respiratoires : H335

Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 2 Chronic; H411

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques











#### Mention d'avertissement

#### Danger

## Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Les expositions respiratoires répétées ou prolongées risquent d'endommager le cœur.

H335
 H315
 H316
 Provoque une irritation cutanée.
 H317
 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

Page 1/9 fr\_FR

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



134000COMP.B **AAROTEC RAPID HS 134B** Version 1.0 Mise à jour 9 oct. 2020 Date d'édition 9 oct. 2020

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction. P370 + P378

Recueillir le produit répandu. P391

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P233

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

butane-1-ol

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

Xylène

#### Informations supplémentaires sur les dangers

non applicable

#### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Description

Epoxi-Lack

#### Composants dangereux

n°CAS N°CE Numéro d'identification UE	Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	pds %
25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317 / Eye Irrit. 2 H319 / Aquatic Chronic 2 H411 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Eye Irrit. 2 H319: >= 5.00 / Skin Irrit. 2 H315: >= 5.00	25,0 < 50,0
1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Xylène 01-2119488216-32-xxxx Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / Acute Tox. 4 H312 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Acute Tox. 4 H332 / STOT SE 3 H335 / STOT RE 2 H373	25,0 < 50,0
71-36-3 200-751-6 603-004-00-6	butane-1-ol 01-2119484630-38-XXXX Flam. Liq. 3 H226 / Acute Tox. 4 H302 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / Acute Tox. 4 H332 / STOT SE 3 H335 / STOT SE 3 H336	5,0 < 10,0
100-41-4 202-849-4 601-023-00-4	<b>éthylbenzène</b> 01-2119488216-32-XXXX Flam. Liq. 2 H225 / Asp. Tox. 1 H304 / Acute Tox. 4 H332 / STOT RE 2 H373 / Aquatic Chronic 3 H412	2,5 < 5,0

#### Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **Description des premiers secours**

#### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Page 2/9 fr FR

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



134000COMP.B AAROTEC RAPID HS 134B

Version 1.0 Mise à jour 9 oct. 2020 Date d'édition 9 oct. 2020

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Symptômes**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### Pour le nettoyage

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est

Page 3/9 fr FR

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



134000COMP.B AAROTEC RAPID HS 134B

Version 1.0 Mise à jour 9 oct. 2020 Date d'édition 9 oct. 2020

conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Utiliser des outils pare-étincelle. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8.

Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

## Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Nom de la substance	Source	Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung)
71-36-3	butane-1-ol	_	310 / 310 ( - ) mg/m³
100-41-4	éthylbenzène	_	220 / 220 ( - ) mg/m³

#### Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

#### Valeurs limites biologiques

n°CAS	Nom de la substance	Source	Valeur/ Matière d'analyse
1330-20-7	Xylène	BAT	1.5 mg/L / Blut
1330-20-7	Xylène	BAT	1.5 g/g Creatinin / Urin
100-41-4	éthylbenzène	BAT	800 mg/L / Urin

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection individuelle**

#### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Page 4/9 fr FR

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



134000COMP.B **AAROTEC RAPID HS 134B** Version 1.0 Mise à jour 9 oct. 2020

Date d'édition 9 oct. 2020

#### Protection des mains

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés EN ISO 374

#### Protection de la peau

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

État liquide Couleur transparent

Caractéristiques en matière de sécurité

Odeur caractéristique Seuil olfactif non déterminé pН non déterminé Point de fusion/point de congélation non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 116 °C

Source: butane-1-ol

Point éclair 24 °C

Taux d'évaporation à 20°C non déterminé Temps de combustion non applicable

Limite inférieure d'explosivité à 20°C 1 Vol-%

Source: éthylbenzène

Limite supérieure d'explosivité à 20°C 11.3 Vol-%

Source: butane-1-ol

Pression de la vapeur à 20°C 500 mbar Densité à 20°C 1.001 kg/l

Solubilité dans l'eau à 20°C pratiquement insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau voir rubrique 12

Température d'ignition en °C 231 °C

Source: Tego Addid 911

Température de décomposition non déterminé Viscosité 500 mPas Propriétés explosives négligeable Propriétés comburantes négligeable

Page 5/9 fr FR

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

134000COMP.B AAROTEC RAPID HS 134B





non applicable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les expositions respiratoires répétées ou prolongées risquent d'endommager le cœur.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatigue, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Page 6/9 fr FR



## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

134000COMP.B **AAROTEC RAPID HS 134B** 



Aucune information disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

080111 - Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

#### Autres recommandations de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

UN 1263

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

**FARBE** 

#### **Transport maritime (IMDG)**

Paint (contain reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin))

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID) 3 Transport maritime (IMDG) 3 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport par voie terrestre (ADR/RID) Ш Transport maritime (IMDG) Ш Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) Ш

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport maritime (IMDG) Polluant marin / produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage. Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

#### 14.8 Informations complémentaires

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Page 7/9 fr FR



Aucune information disponible.

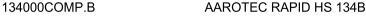
#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

## 12.6 Autres effets nocifs

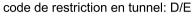
## Élimination du produit/de l'emballage

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830







Transport maritime (IMDG)

non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

Valeur de COV 481.683

# Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

#### Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées

E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Quantité 1: 200t; Quantité 2: 500t P5c LIQUIDES INFLAMMABLES Quantité 1: 5'000t: Quantité 2: 50'000t

#### **Directives nationales**

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 48.125 %

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

REACH	Nom de la substance
01-2119488216-32-xxxx	Xylène
01-2119484630-38-XXXX	butane-1-ol
01-2119488216-32-XXXX	éthylbenzène

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

H225

H226

Texte des	phrases R	. H- et EUH (	(Numéro e	et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provogue une sévère irritation des veux.

Liquide et vapeurs très inflammables.

Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Les expositions respiratoires répétées ou prolongées risquent d'endommager le cœur.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	D'après les données d'essais.

Eye Dam. 1	Méthode de calcul.
STOT RE 2	Méthode de calcul.

Page 8/9 fr FR



## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



134000COMP.B AAROTEC RAPID HS 134B

Version 1.0 Mise à jour 9 oct. 2020 Date d'édition 9 oct. 2020

STOT SE 3 Irritation des Méthode de calcul.

voix respiratoires

Skin Irrit. 2 Méthode de calcul. Skin Sens. 1 Méthode de calcul. Aquatic Chronic 2 Chronic Méthode de calcul.

#### Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

## Indications de changement

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Page 9/9 fr FR